

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1)

DOUBLET ALINE

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : ASSOCIATION ROSAD

26 RUTE DE VILLENEUVE D'AVALE 39600 ARBOIS

à partir du **09/12/2023** au **09/12/2023** entre 14:00 h. et 22:00 h.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19/10/2023

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté

AC/23-274

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

DOUBLET ALINE

M. (1)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : ASSOCIATION ROSAD

26 RUTE DE VILLENEUVE D'AVALE 39600 ARBOIS

à partir du **09/12/2023** à 14:00 au **09/12/2023** à 22:00

à l'occasion de (3) MARCHE DE NOEL

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

le 19/10/2023

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE



(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.